

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE  
SEINE-SAINT-DENIS  
93320

## COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Compte rendu de la Séance du lundi 28 juin 2021

°\_°\_°\_°\_°

L'an deux mille vingt et un, le **28 juin à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 21 juin 2021 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Salle Mozart de l'Espace des Arts sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné **M. Mamadou Macinanké DIALLO**, Secrétaire de Séance.

#### **Présents :**

**MME KATIA COPPI, M. MARC SUJOL, MME ANNICK GARTNER, M. PATRICK SARDA, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. SERGE CARBONNELLE, MME GENEVIEVE SIMONET, MME SABRINA ASSAYAG, M. JACKIE SIMONIN, MME THERESE HOUET, MME MARTINE BERJOT, MME BRIGITTE SLONSKI, MME PATRICIA CORN, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. XAVIER CONABADY, MME MELANIE PRUNOT, MME CATHERINE LOOTVOET, MME ANISSA MEZZI, M. CEDRIC GINJA, M. JEAN-MARC AYDIN, M. YOHAN NONOTTE, M. MAMADOU MACINANKE DIALLO, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ, MME JENNY LEBARD**

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **33** Membres en exercice du Conseil municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

#### **Absents excusés avec Mandats :**

M. Yvon ANATCHKOV donne pouvoir à M. Marc SUJOL, Mme Christine GAUTHIER donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Anne-Marie LEPAGE donne pouvoir à Mme Brigitte SLONSKI, Mme Chantal TROTTET donne pouvoir à Mme Patricia CORN, M. Philippe DALLIER donne pouvoir à Mme Françoise RAYNAUD, M. Jacques MENZILDJIAN donne pouvoir à M. Mamadou Macinanké DIALLO, Mme Sandrine CALISIR donne pouvoir à M. Bernard DENY

#### **Absents excusés :**

M. Thierry DELORME, M. Kamel GHANES

#### **Absents :**

#### **Administration :**

M. BOMBIERO, Directeur de Cabinet  
Mme ATTALI, Directrice Générale des Services  
M. POLLET, Directeur des Finances  
Mme MASOOD, Secrétaire

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et soumet à l'approbation du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021.

Procès-verbal du Conseil municipal du 17 mai 2021 :

**33 votants – Adopte à la Majorité**  
**29 Pour - 4 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**2021.00076 - Budget « Ville » - Approbation du compte de gestion - Exercice 2020**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**DECLARE** que le Compte de gestion de la ville, tel qu'il a été dressé par la Trésorière municipale, pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00077 - Budget « Ville » - Approbation du compte administratif - Exercice 2020**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**32 votants – Adopte à la Majorité**  
**4 Abstentions (M. Bernard DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>ENSEMBLE</b>
Solde d'exécution reporté (n-1)	2 872 526,34	5 283 126,85	8 155 653,19
Excédent affecté à l'investissement (n-1)		-2 654 671,51	-2 654 671,51
<b>Résultat de section reporté</b>	<b>2 872 526,34</b>	<b>2 628 455,34</b>	<b>5 500 981,68</b>
Recettes	9 459 108,11	32 141 332,05	41 600 440,16
Dépenses	-11 986 984,81	-29 011 333,85	-40 998 318,66
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>-2 527 876,70</b>	<b>3 129 998,20</b>	<b>602 121,50</b>
Restes à réaliser - Recettes	3 074 217,18		
Restes à réaliser - Dépenses	-6 256 194,85		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>-2 837 328,03</b>	<b>5 758 453,54</b>	<b>2 921 125,51</b>

**CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser. Le Maire s'étant retiré au moment du vote.

**VOTE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00078 - Budget "Ville" - Affectation du résultat de l'exercice 2020**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****33 votants – Adopte à la Majorité****4 Abstentions (M. Bernard DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)****DÉCIDE** d'affecter les soldes cumulés de l'exercice 2020 de la façon suivante :

	<b>2020</b>
<i>Solde courant de la section d'investissement</i>	-2 527 876,70 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>	2 872 526,34 €
<b>Solde d'exécution cumulé (compte 001)</b>	<b>344 649,64 €</b>
<b>Prise en compte des restes à réaliser</b>	<b>-3 181 977,67 €</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)</b>	<b>-2 837 328,03 €</b>
<i>Résultat de fonctionnement courant</i>	3 129 998,20 €
<i>Résultat reporté</i>	2 628 455,34 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>5 758 453,54 €</b>
<b>Résultat libre d'affectation</b>	<b>2 921 125,51 €</b>

**En investissement :**

Le solde d'exécution cumulé fait ressortir un excédent de la section d'investissement qu'il y a lieu d'inscrire en recettes au chapitre 001 : **344 649,64 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement est comptabilisé en recettes au chapitre 10 – nature 1068 pour un total de : **2 837 328,03 €**

Celui-ci est composé de l'excédent de la section d'investissement à hauteur de 344 649,64 € diminué des reports d'un montant total de 3 181 977,67 €.

**En fonctionnement :**

Le résultat cumulé laisse apparaître un montant positif de 5 758 453,54 € duquel il faut déduire la part affectée en investissement au compte 1068 soit - 2 837 328,03 €.

Ainsi le résultat libre d'affectation restant à imputer au budget en section de fonctionnement en recettes au compte 002 est de : **2 921 125,51 €**

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00079 - Fixation du montant 2021 du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour le financement des charges transférées à l'établissement public territorial Grand Paris - Grand Est**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à la Majorité**

**3 Abstentions (M. Bernard DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

**DÉCIDE** de fixer le montant provisoire de la contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour l'année 2021 à :

FCCT – part « compétences 2016 »	55 025,00
FCCT – part « compétences 2018 »	35 711,00
FCCT – part « compétences 2019 »	10 929,00
<b>FCCT</b>	<b>101 665,00</b>

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00080 - Compte-rendu d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (D.S.U.C.S) - Exercice 2020**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à la Majorité**

**4 Abstentions (M. Bernard DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**PREND ACTE** de l'utilisation de ces fonds en 2020.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00081 - Compte-rendu d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (F.S.R.I.F) - Exercice 2020**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à la Majorité**

**4 Abstentions (M. Bernard DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**PREND ACTE** de l'utilisation de ces fonds en 2020.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00082 - Budget « Ville » - Dépenses à imputer sur le compte 6232 - Fêtes et cérémonies**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à la Majorité**  
**3 Abstentions (M. Bernard DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

**D'IMPUTER** les dépenses reprises suivantes au compte 6232 « *Fêtes et cérémonies* » :

- De manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies locale et nationale ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors des mariages, décès, naissances, départs à la retraite, récompenses sportives et culturelles ou lors des réceptions officielles ;
- Les règlements de factures de sociétés de spectacles et troupes de spectacles ainsi que d'autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifices, concerts, animations, sonorisations, locations de matériels ;
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- Les frais des élus ou des agents municipaux liés aux fêtes et cérémonies.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00083 - Budget « Ville » - Fixation des durées d'amortissement**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à la Majorité**  
**3 Abstentions (M. Bernard DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR, Mme LEBARD)**

**FIXE** à 600 € le seuil en deçà duquel les biens sont considérés comme de faibles valeurs et amortis sur 1 an.

**PRECISE** que les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**ADOPTÉ** les durées d'amortissements ci-dessous :

<b>Nature</b>	<b>Catégories</b>	<b>Durée</b>
202	Frais réalisation documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
2032	Frais de recherche et développement	5 ans
2033	Frais d'annonces et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
204 et suivants	Subventions d'équipement versées pour les biens mobiliers matériel et études	5 ans
204 et suivants	Subventions d'équipement versées pour les biens immobiliers ou installations	30 ans
204 et suivants	Subvention d'équipement versées - projet d'infrastructure d'intérêt national	40 ans
205 et suivants	Concessions et droit, logiciels, licences	5 ans
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	5 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2088	Droits d'usage exclusif	Sur la durée du contrat
2121	Plantations d'arbres et arbustes	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
2132	Immeubles de rapport	30 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (uniquement pour les immeubles de rapport)	15 ans

2138	Autres constructions (uniquement pour les immeubles de rapport)	30 ans
2142	Constructions sur sol d'autrui, (uniquement pour immeubles de rapport )	Sur la durée du bail à construction
21561	Matériels roulant d'incendie et de défense civile	7 ans
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et défense civile	7 ans
21571	Matériels roulant de voirie	10 ans
21578	Autres matériels et outillages techniques	10 ans
2152	Installations de voirie	15 ans
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
2182	Véhicules	7 ans
2182	Camions, cars et véhicules industriels	10 ans
2184	Mobiliers	15 ans
2183	Matériels informatiques	3 ans
2183	Matériels de bureau	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00084 - Exonération pour les commerçants de la redevance pour occupation du domaine public suite à la crise sanitaire**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l’Unanimité**

**DÉCIDE** pour les commerçants, de réduire de 50% la redevance pour occupation du domaine public à titre exceptionnel et non reconductible sur l’année 2021.

**DIT** que cette réduction n’est applicable que pour les droits annuels d’occupation superficielle et permanente de la voirie publique. (Numéro clé 1.01 à 1.04 de la nomenclature des tarifs des redevances pour occupation du domaine public).

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00085 - Tarifs des cours dispensés au conservatoire Hector Berlioz à rayonnement communal suite à la crise sanitaire**

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l’Unanimité**

**DÉCIDE** d’appliquer pour tous les élèves inscrits en 2020-2021 une remise sur la facture payée au titre de l’année 2020-2021 comme suit :

<b>Activité</b>	<b>Formation Musicale Instrument</b> (Eveil et Cycle 1 à 3)	<b>Danse</b> (Eveil et Cycle 1 à 3)	<b>Danse</b> (Adulte)	<b>Formation Musicale Instrument Chorale</b> (Adulte)
Remise sur la facture 2020-2021	- 50 %	- 60 %	- 85%	-70 %

**DÉCIDE** pour tous les élèves inscrits en 2020/2021 et qui se réinscrivent en 2021/2022 de déduire la remise sur la facture 2021/2022.

**DÉCIDE** pour les élèves inscrits en 2020/2021 qui ne se réinscrivent pas en 2021/2022, de procéder au remboursement de la remise.

**DIT** qu’un état détaillé des personnes remboursées sera arrêté par décision du Maire.

**AUTORISE** Madame le Maire, en raison des circonstances exceptionnelles, à étudier et ajuster au cas par cas la remise en fonction des présences réelles de l’élève. Ces remises pourront être inférieures ou supérieures aux remises accordées par l’article 1.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

**2021.00086 - Reconstitution de l'offre de stationnement dans le cadre des travaux de la ligne T4. Remise de l'ouvrage sis 191 boulevard Pasteur - Parcelle cadastrée section Y n°161 par ILE DE FRANCE MOBILITE - Signature de l'acte de cession à la Ville.**

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section Y n°161 d'une superficie de 691 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ou tout autre document permettant cette acquisition.

**AUTORISE** Madame le Maire à régler les frais et honoraires relatif à cette acquisition.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de la ville.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique de Bondy et affichée en mairie.

**2021.00087 - Allée de Lisbonne - Déclassement du domaine public de la parcelle B n°36p pour la régularisation des alignements fonciers.**

Lecture de la délibération par M. SARDA

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**DECIDE** le déclassement de la parcelle cadastrée section B n°36p sise allée de Lisbonne.

**DECIDE** le classement de la parcelle cadastrée section B n°36p sise allée de Lisbonne dans le domaine privé communal.

**DECIDE** l'aliénation de la parcelle cadastrée section B n°36p.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document permettant de procéder à la régularisation foncière portant sur les parcelles B n°36p et B n°27p2 conformément au plan de géomètre établi par le cabinet Altius.

**INSCRIT** au budget les frais d'acte afférents à la régularisation foncière.

**2021.00088 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison médicale de garde de Noisy-le-Sec**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**32 votants – Adopte à l'Unanimité**

**DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 3766.20 € (trois mille sept cent soixante-six euros et vingt centimes) à la Maison médicale de garde (MMG) de Noisy-le-Sec.

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget de la ville.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00089 - Convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allée de la main ferme) avec ENEDIS**

Lecture de la délibération par M. SUJOL



**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l’Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d’éclairage public de la commune (allée de la Main Ferme) avec ENEDIS.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

**S’ENGAGE** à régler à ENEDIS la somme de 2 513.90 € H.T., soit 3 016.68 € T.T.C.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de la Ville.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00090 - Convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d’éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allée des châlets) avec ENEDIS**

Lecture de la délibération par M. SUJOL

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l’Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d’éclairage public de la commune (allée des Châlets) avec ENEDIS.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

**S’ENGAGE** à régler à ENEDIS la somme de 14 940.20 € H.T., soit 17 928.24 € T.T.C.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de la Ville.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00091 - Convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d’éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allée Anatole France et allée Robinet) avec ENEDIS**

Lecture de la délibération par M. SUJOL

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l’Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d’éclairage public de la commune (allée Anatole France et allée Robinet) avec ENEDIS.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

**S’ENGAGE** à régler à ENEDIS la somme de 16 504.11 € H.T., soit 19 804.93 € T.T.C.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de la ville.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00092 - Convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la ville des Pavillons-sous-Bois (allée du parc et allée du château) avec ENEDIS**

Lecture de la délibération par M. SUJOL  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de prestation de pose de fourreaux pour le réseau d'éclairage public de la commune (allée du Parc et allée du Château) avec ENEDIS.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents.

**S'ENGAGE** à régler à ENEDIS la somme de 14 514.73 € H.T., soit 17 417.68 € T.T.C.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget de la ville.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00093 - Avenant n°1 à la convention de mise en oeuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts avec le propriétaire du 20 allée Louis Calmanovic, aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par Mme le Maire  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts à intervenir entre la commune des Pavillons-sous-Bois représentée par Madame Le Maire et Monsieur Julien JEAN en sa qualité de propriétaire.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00094 - Avenant n°1 à la convention de mise en oeuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts avec le propriétaire des 14 allée de Bragance et 8 Place Oissey Forfry, aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts à intervenir entre la commune des Pavillons-sous-Bois représentée par Madame Le Maire et Immobilière 3F, représentée par Madame Isabelle LABAYE Directrice Territoriale Est, 1 rue d'Aurion, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS, en sa qualité de propriétaire.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

**2021.00095 - Avenant n°1 à la convention de mise en oeuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts avec le syndicat des copropriétaires de la résidence Pavillons Pêcheurs sise 1-15 avenue du Général Leclerc, aux Pavillons-**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts à intervenir entre la commune des Pavillons-sous-Bois représentée par Madame Le Maire et le Syndicat des Copropriétaires, de la Résidence Pavillons Pêcheurs, sise 1-15, avenue du Général Leclerc, 93320 PAVILLONS-SOUS-BOIS, représenté par M. Patrick Descours, 1001 vies habitat, 28, avenue Jean Lolive, 93500 PANTIN, en sa qualité de Syndic.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 et tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

**2021.00096 - Avenant n°2 à la convention de mise en oeuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts avec le syndicat des propriétaires du 123 avenue Jean Jaurès, aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**  
**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts à intervenir entre la commune des Pavillons-sous-Bois représentée par Madame Le Maire et Monsieur STAERKER et Madame RICCIO en leur qualité de propriétaire.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

**2021.00097 - Avenant n°2 à la convention de mise en oeuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts avec le syndicat des copropriétaires du 21-23 avenue Victor Hugo, aux Pavillons-sous-Bois**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise en oeuvre d'un dispositif complet de vidéosurveillance urbaine - mise en place des points hauts à intervenir entre la commune des Pavillons-sous-Bois représentée par Madame Le Maire et le Syndicat des Copropriétaires, 21-23 avenue Victor Hugo, 93320 Pavillons-sous-Bois représenté par Madame Hanan Boulaajoul-Fernandez du cabinet CADOT BEAUPLET- MARLIER SAFAR, en sa qualité de Syndic.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

**2021.00098 - Convention avec la Direction départementale des services de l'Education nationale relative à la mise en oeuvre de l'action école ouverte durant l'été 2021**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise en oeuvre d'actions « *Ecole ouverte* » durant les vacances scolaires de l'été 2021 dans le premier degré.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer avec la Direction départementale des services de l'Education nationale, ladite convention, ses avenants et tout document y afférent.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00099 - Règlement intérieur des accueils périscolaires et du centre de loisirs**

Lecture de la délibération par Mme le Maire

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**ADOPTE** le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires et du centre de loisirs applicable dès la rentrée de septembre 2021.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

**2021.00100 - Convention entre l'Association pavillonnaise pour la jeunesse et la culture (A.P.J.C) et la ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'A.P.J.C et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux (gymnase et plateau d'EPS Jean Macé et studio de danse et de la salle Ravel).

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'A.P.J.C ainsi que tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00101 - Convention entre l'association Lionsteam Taekwonodo et la ville pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux**

Lecture de la délibération par M. NONOTTE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention entre l'association Lionsteam Taekwondo et la ville des Pavillons-sous-Bois pour la mise à disposition des installations sportives à titre gracieux (studio de danse).

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'association Lionsteam Taekwondo ainsi que tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

**2021.00102 – Adhésion à l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis (A.B.S.S.D)**

Lecture de la délibération par Mme SIMONET

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**33 votants – Adopte à l'Unanimité**

**APPROUVE** l'adhésion à l'ABSSD pour l'année 2021/2022, et autorise le renouvellement tacite de cette adhésion pour les années scolaires suivantes.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférent.

**DIT** que les crédits relatifs aux cotisations d'adhésion seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Madame la Comptable publique et affichée en mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21 H 55.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 30 juin 2021.

Le Maire,  
Conseillère Départementale

**Katia COPPI**